



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 05086

Numéro SIREN : 318 186 400

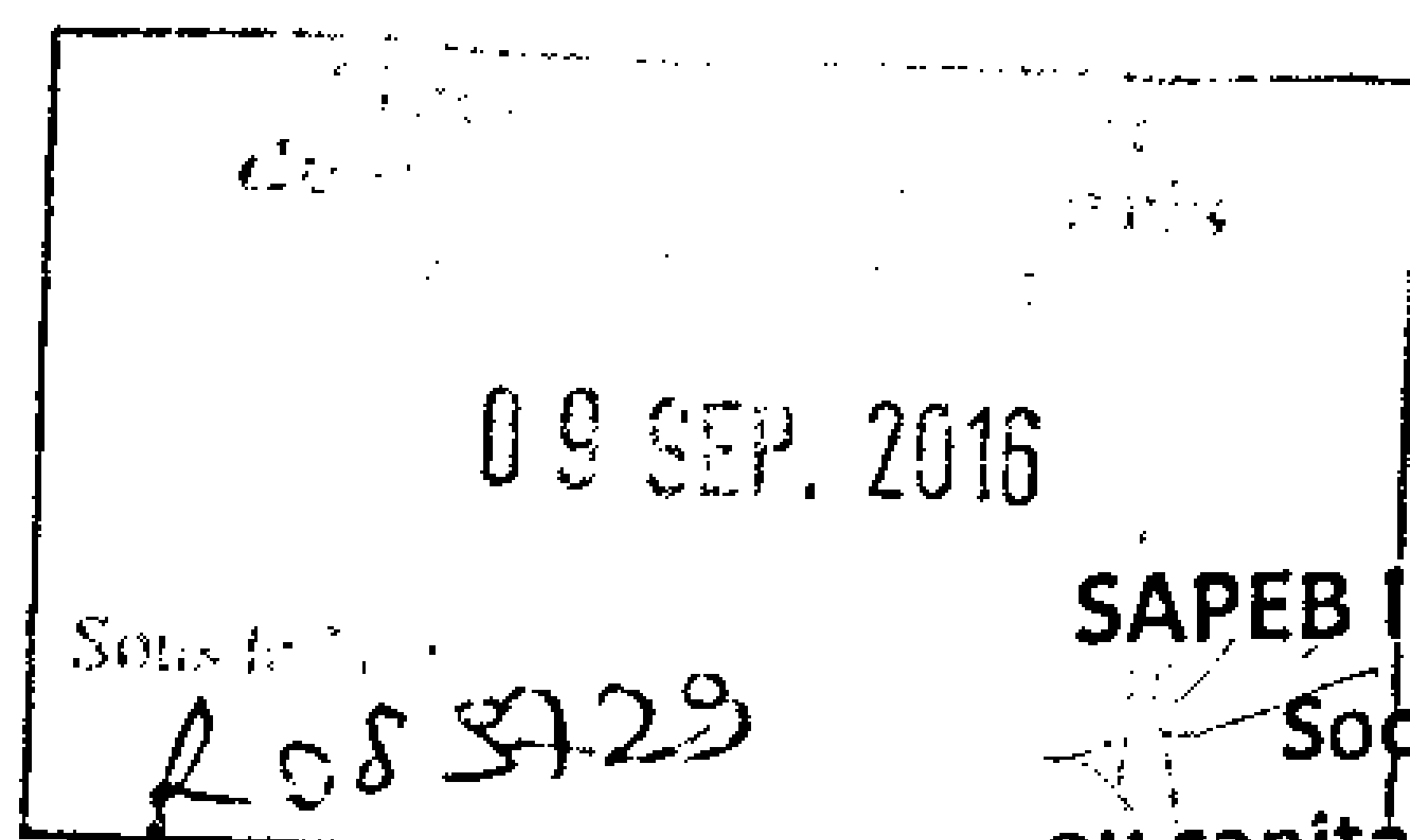
Nom ou dénomination : SAPEB INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2016 sous le numéro de dépôt 89729



1608982901

DATE DEPOT :	2016-09-09
NUMERO DE DEPOT :	2016R089729
N° GESTION :	2000B05086
N° SIREN :	318186400
DENOMINATION :	SAPEB INVESTISSEMENTS
ADRESSE :	84 RUE DE L ASSOMPTION 75016 PARIS
DATE D'ACTE :	2016/06/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)



2000 R 05086

SAPEB INVESTISSEMENTS

Société Anonyme

au capital de 6 262 920 euros

Siège social : 84 rue de l'Assomption

75016 PARIS

318186400 RCS PARIS

P 63066/16
CA

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016**

L'an deux mil seize,

Le trente juin,

A treize heures,

Les actionnaires de la société SAPEB INVESTISSEMENTS, société anonyme au capital de 6 262 920,00 euros, divisé en 313 146 actions de 20,00 euros chacune, dont le siège est 84 rue de l'Assomption, 75016 PARIS, se sont réunis au Siège Social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 15 Juin 2016 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre GAGNAT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Delphine GAGNAT et Monsieur Martin GAGNAT, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Oumar SIDIBE est désigné comme secrétaire.

La Société Anonyme AUDIT CONSEILS ET INFORMATIQUE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date 15 Juin 2016 est *absente*.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **313 146**

actions possédées par les actionnaires sur les 313 146 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et présentation du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Rapport général du Commissaire aux Comptes.
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- Approbation des dits comptes et conventions.
- Affectation des résultats.
- Quitus au Conseil d'Administration.
- Questions diverses.
- Changement d'un administrateur.
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports faisant ressortir un bénéfice de 551.423 euros.

En conséquence, l'assemblée donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport :

- prend acte dudit rapport,
- approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 551.423 euros au compte au compte « Report à nouveau ».

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » présente un solde créditeur de 1.549.569 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président rappelle que le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre GAGNAT arrive à expiration.

L'Assemblée Générale décide de ne pas le renouveler et nomme, en remplacement de Monsieur Alexandre GAGNAT :

* Monsieur Martin GAGNAT demeurant à LE PORT MARLY (78560) 84 A bis chemin du Bas des Ormes.

Monsieur Martin GAGNAT est nommé pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Martin GAGNAT ainsi nommé déclare qu'il accepte ses fonctions et qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*.

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat de vos Commissaires aux Comptes titulaire : AUDIT, CONSEILS ET INFORMATIQUES – ACI représentée par Monsieur Christophe MAURIN, et suppléant : SARL VAL AUDIT, représentée par Monsieur Bernard BLIAH, arrive à expiration.

L'Assemblée Générale décide de les renouveler pour une période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*.

Q *16B* *35*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

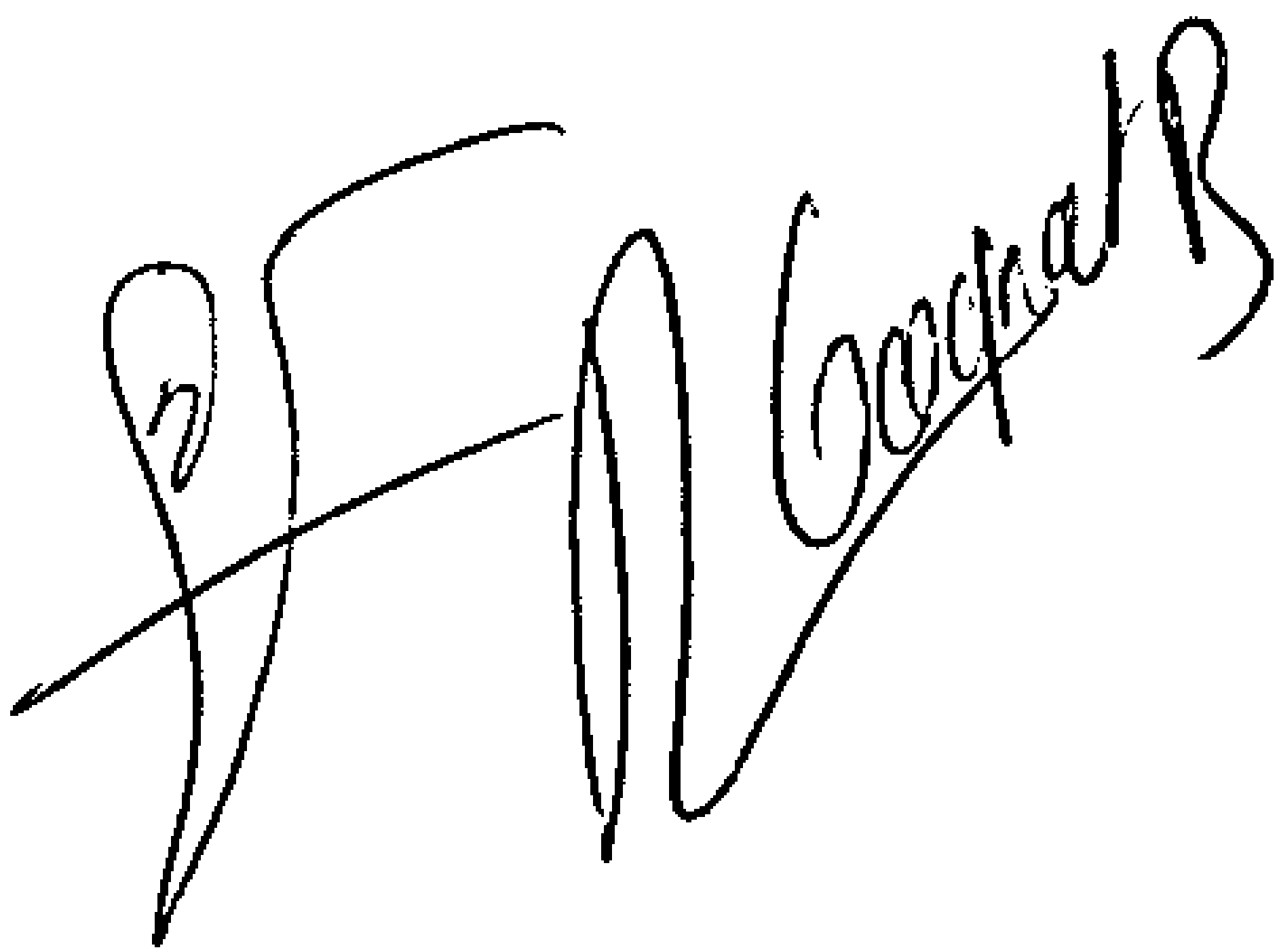
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire



?

